



Contrat d'Engagement
PRODUCTEUR - AMAPIEN
Ecocert jusqu'au 31/03/23

Jus
1er semestre 2023

Le Producteur :

Laurent BODINEAU
Bioverger de Piel
Piel - 63120 SAUVIAT
06 83583330
contact@bioverger.com

L'Amapien :

Nom Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

Le Référent: Dominique Laforêt - 0681206129 - dominiquelaforet@orange.fr

Contenu du contrat :

- Le producteur mentionné s'engage à produire dans le respect de la Charte des AMAP et du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, à apporter ses produits sur le lieu de distribution indiqué, au jour convenu.
- Le présent contrat est passé pour la fourniture de jus de fruits
- Il est établi pour une durée de six mois, entre l'amapien et le producteur.

Termes du contrat :

1) La livraison

- Les livraisons ont lieu le troisième vendredi de chaque mois de 18h30 à 19h30 dans l'ancienne salle livraisons située à côté de la bibliothèque municipale.

2) Les modalités de paiement

Les jus de fruits sont livrés par carton de 6 bouteilles de 1L, les paiements se font lors des livraisons.

Dates des livraisons	prix	20/01	17/02	17/03	21/04	19/05	16/06
Pomme bouteille 1L	3,00€						
Poire bouteille 1L	3,00€						
Pomme-Poire bouteille 1L	3,00€						
Pomme-Myrtille btle 1L	4,50€						
Pomme-Fraise btle 1L	4,50€						

Etabli en 3 exemplaires le.....à.....

Signatures :

Producteur :

Amapien :